



Libéré de l'affaire Martinez Zogo : Amougou Belinga recouvre sa liberté.

Amougou Belinga, homme d'affaires très influent et propriétaire du puissant consortium l'Anecdote, a été remis en liberté ce vendredi 1er décembre 2023 dans l'affaire Martinez Zogo.

Le juge d'instruction militaire Sikati Kwamo a ordonné sa mise en liberté, le déclarant non coupable de la complicité de torture pour laquelle il avait été inculpé.

L'affaire Martinez Zogo a secoué le Cameroun ces derniers mois. Elle concerne l'assassinat du journaliste Martinez Zogo, ainsi que des actes de torture commis lors de son arrestation. Amougou Belinga était poursuivi pour complicité de torture, mais aucune inculpation n'a été retenue à son encontre pour l'assassinat du journaliste.

Cette décision de remise en liberté intervient également pour Maxime Eko Eko, patron de la DGRE, également accusé dans l'affaire du meurtre du journaliste.

Cependant, Justin Danwe, directeur des opérations de la DGRE, reste en détention provisoire. Il est notamment poursuivi pour "torture, complicité de torture, omission de porter secours, arrestation et séquestration aggravées en coaction et violation de consignes de coaction".

Amougou Belinga était en détention provisoire depuis le 4 mars 2023, suite à sa mise en accusation par le Tribunal militaire de Yaoundé. Cette remise en liberté est une bonne nouvelle pour ses proches et les employés de l'Anecdote, qui vont enfin pouvoir retrouver un homme d'affaires puissant et influent.